

Communiqué: Une nouvelle loi cantonale en matière de chômage et d'emploi (LMCE)

Publication : 22 août 2014



Communiqué du 22 août 2014

Un changement de paradigme : Les discours complaisants des autorités et de la majorité politique en place ainsi que l'absence de bilan objectif des effets de la politique cantonale en matière de chômage ont indubitablement faussé la perception de la réalité de la crise de l'emploi dans notre canton.

Ils ont alimenté l'illusion qu'une politique active de lutte contre le chômage était menée par les autorités cantonales, alors que la majeure partie des acteurs de terrain en constate l'absence de résultats probants. En réalité, les milieux de défense des usagers, les syndicats et les partis de Gauche relèvent une détérioration du traitement du chômage à Genève et l'apparition d'effets collatéraux sur l'emploi tels que l'émergence de sous-enchère salariale et de sous-statuts du travail (Emplois de solidarité, travail gratuit, etc.).

Devant ce constat, s'est imposé la nécessité de transformer l'actuelle loi cantonale en matière de chômage (LMC) en une authentique loi pour l'emploi, d'en faire un véritable instrument de lutte contre le chômage. C'est le changement de paradigme proposé par le projet de loi en matière de chômage et d'emploi (PLMCE) à la suite des constats et réflexions communes engagés par les partis de l'Alternative et la CGAS.

Ancrer des droits : ce projet est construit sur trois axes 1) Le droit à l'emploi, concrétisé par l'obligation pour l'Etat de créer des postes de travail dans le secteur public ainsi que la réhabilitation des postes de travail transformés en pseudo stages de réinsertion, EdS ou autres postes de travail gratuit ou mal rémunérés; 2) Le droit à la formation pour garantir une réelle augmentation des compétences et une meilleure adaptation du profil professionnel du demandeur d'emploi; 3) Le respect des chômeurs par un suivi dynamique et personnalisé et plus particulièrement la priorité au retour à l'emploi plutôt que la sortie des statistiques à n'importe quel prix. Enfin, surtout la proposition d'une alternative crédible aux emplois de solidarité (EdS)

Un Etat responsable: Après avoir consacré le droit à l'emploi, le projet de loi instaure un programme

cantonal de création d'emplois (PCCE), qui appelle l'Etat à créer des emplois dans le secteur public et subventionné et à faire en l'espèce figure de modèle. Etre responsable, c'est aussi prendre en compte les contingences de vie auxquelles sont soumis les demandeurs d'emploi par une compensation financière, d'assurer une couverture perte de gains égale quelle que soit la durée du droit à l'indemnisation et le statut du demandeur d'emploi, l'ouverture aux problématiques transfrontalières et à la nécessaire équité de traitement pour tous les « travailleurs-contribuables » employés à Genève qui y ont perdu leur emploi, et enfin d'opérer un recentrage de l'OCE sur sa mission de lutte contre le chômage et d'accompagnement à l'insertion professionnelle assorti d'un contrôle rigoureux des mesures proposées aux demandeurs d'emploi ainsi que des organismes participants aux processus de réinsertion.

Les demandeurs d'emploi, acteurs de leur insertion: Il prévoit ensuite un programme cantonal d'insertion professionnelle (PCIP), qui non content de privilégier la qualité et l'adéquation de l'accompagnement des demandeurs d'emploi à la réinsertion, leur restitue leur qualité d'acteurs de la construction de leur programme d'insertion en leur conférant le droit de faire valoir leurs points de vue. Dans ce cadre les formations qualifiantes et certifiantes sont privilégiées, notamment par le biais de formations en emploi. Les auteurs du projet insistent sur l'importance capitale de **la formation, seul viatique pour le retour à l'emploi.**

Le projet est ambitieux, certes, mais à la mesure des défis posés par le chômage et la détérioration du marché de l'emploi. Il rompt avec la résignation et l'impuissance qui ont prévalu jusqu'ici dans le traitement du chômage. Ce projet refuse la stigmatisation des chômeurs dans le sous-emploi, et privilégie au contraire les processus de formation et d'accompagnement au retour en emploi. Ce projet exprime une ferme volonté de préserver et de développer l'emploi, d'assainir ce qui est devenu le "business" de la réinsertion et de replacer l'OCE dans sa vocation première. En résumé, un projet qui permettra de disposer d'un instrument légal qui favorise l'emploi et qui offre véritablement une alternative au chômage.

Jocelyne Haller - solidaritéS / Ensemble à Gauche

Manuela Cattani - CGAS